

REGLEMENTATION DU PERMIS BE ET DE LA FORMATION B96

- Le permis B permet de conduire un ensemble (véhicule + remorque) dont la somme des PTAC est inférieure à 3 500 kg.
- Une formation B96 (7h00 en auto-école) permet de conduire un ensemble (véhicule + remorque) dont la somme des PTC est inférieur à 4 250 kg.
- Le permis BE est nécessaire pour conduire un ensemble (véhicule + remorque) dont la somme des PTAC est supérieure à 4 250 kg et inférieure à 7 000 kg.

Conduite d'un ensemble composé d'un véhicule de la catégorie B et d'une remorque

Données certifiées d'immatriculation (CI) :

➤ Masse en charge maximale admissible ou PTAC (F2 sur CI)

